Parcoursup : le Défenseur des droits enquête sur des soupçons de discrimination envers les «candidats issus de quartiers populaires»

24/08/2018 à 18h55

Estimant que la plate-forme avait défavorisé des candidats issus de quartiers populaires, des particuliers et des élus avaient saisi l'institution.

Parcoursup a-t-il été discriminant envers certains lycéens ? C'est l'une des interrogations auxquelles le Défenseur des droits a décidé de répondre en ouvrant une instruction sur le fonctionnement de la nouvelle plate-forme d'admission dans l'enseignement supérieur, à la suite des réclamations reçues. « *J'entends traiter ces questions de manière prioritaire*», écrit même Jacques Toubon, dans un courrier en date du 8 août adressé à Stéphane Troussel, président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

L'élu socialiste a saisi l'institution en juillet, s'inquiétant de « l'opacité » des « algorithmes locaux » mis en place dans les établissements pour classer les dossiers des 812 000 candidats aux études, tout en pointant son sentiment d'une « discrimination supplémentaire à l'égard des jeunes de quartiers populaires ». « J'espère que nous pourrons enfin avoir les réponses aux questions que nous posons depuis le mois de mai », se félicite le président du département le plus jeune et défavorisé de France métropolitaine, qui a interpellé la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, au printemps.

Au lendemain des premières réponses des formations aux candidats, le 22 mai, certains lycéens, enseignants et syndicats ont accusé les nouvelles règles d’avoir pu défavoriser celles et ceux qui ne viendraient pas du bon lycée ou du bon territoire. Notamment les jeunes de banlieue parisienne, qui s’estimaient également évincés des filières de Paris intra-muros. Des discriminations alors démenties du côté du gouvernement. […]